

Formation Conducteurs d'Engins de chantier CACES® suivant la R372m de la CNAMTS - catégories 1 à 10

OBJECTIFS

Connaître les bases de la réglementation et les principaux textes de la sécurité sociale,
Connaître les principaux types d'engins, les caractéristiques principales et le fonctionnement des principaux organes de service et de sécurité,
Connaître les principaux risques inhérents à la fonction, les règles de conduite, de circulation, de stationnement et les dispositions générales de sécurité,
Réaliser en sécurité les opérations prescrites impliquant la mise en œuvre des engins.

DUREE

7 jours soit 49 heures comprenant : 1 jour de théorie / sécurité / technologie, 5 jours de pratique et 1 jour de tests CACES®

INTERVENANT

1 technicien de formation spécialiste de la manutention mécanisée
1 Testeur certifié AFNOR Certification pour la partie tests CACES®

PUBLIC CONCERNE

Toute personne appelée de par ses activités à conduire même occasionnellement un engin de chantier (Article R.4323-55 du Code du Travail).

PRE-REQUIS

Être âgé de 18 ans minimum, Être reconnu apte médicalement, Savoir lire et comprendre le français,

EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELS

Chaussures de sécurité, casque, gants, ...

MOYENS ET SUPPORTS PEDAGOGIQUES

Salle de cours équipée, Zone sécurisée dédiée exclusivement à la formation,
Le ou les engins de l'entreprise,
Vidéo projecteur / diaporama, Livret stagiaire.

CONTENU DE LA FORMATION

- I – CONNAISSANCE DE BASE DU CODE DE LA ROUTE

Identification et connaissance de la signalisation en vigueur :

Des panneaux de signalisation routière :

*Tous les panneaux de danger (Série A),
Les principaux panneaux d'interdiction et d'obligation (Série B),
Les panneaux particuliers à la signalisation de chantier.*

De tous les signaux relatifs aux interdictions et aux régimes de priorité = panneaux et feux,

Des lignes de signalisation au sol des voies de circulation.

Connaissance des règles fondamentales liées aux manœuvres particulières :

*Changement de direction,
Dépassement d'autres véhicules,
Franchissement d'intersections,
Règles d'interdiction de stationnement en ville et sur route.*

Véhicules :

Connaissance des équipements réglementairement obligatoires pour autoriser des engins sur pneus non immatriculés à circuler sur la voie publique,

Règles particulières de circulation des engins de TP, des véhicules prioritaires, des engins spéciaux notamment les engins « hors gabarit routier » = signalisation, vitesse, consignes.

Obligations découlant de l'article L1° du Code de la Route sur l'imprégnation alcoolique.

- II – DEVOIRS ET RESPONSABILITES DES CONDUCTEURS D'ENGINS

Les prescriptions de textes réglementaires applicables, pour les secteurs considérés, aux engins de chantier :

Circulation, Examens, Vérifications, Travaux de voisinage des lignes électriques

Les risques spécifiques dus aux travaux en tranchée

Le port des protections auditives

La recommandation « l'utilisation et l'entretien des engins de chantier » de la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie.

Les catégories d'engins susceptibles d'être confiés à un salarié selon « l'autorisation de conduite » délivrée par son employeur.

Les informations spécifiques à un chantier (de nuit, au bord de l'eau, en souterrain, sur ouvrage d'art...).

Les responsabilités et pénalités encourues.

- III – TECHNOLOGIE ET CONNAISSANCE DE L'ENGIN

Les différents organes :

*Description et terminologie,
Caractéristiques technologiques,
Chaîne cinématique et principe de fonctionnement d'un système hydraulique,
Transmission et circuit de freinage,
Les différents équipements de travail et leurs fonctions.*

La préparation à la mise en route (inspection visuelle, précautions à prendre, vérification :

*L'équipement de protection individuel (EPI) du conducteur,
Le contrôle visuel des différents éléments de l'engin (boulonnerie, amorces de rupture, châssis, pneus, fuites),
Les niveaux et appoints journaliers,
L'accès en montée et en descente de l'engin,
La propreté de l'espace cabine,
La visibilité depuis le poste de conduite,
La mise en œuvre des sécurités,
La mise « sous tension » : interprétation des symboles du tableau de bord, pictogrammes, fonction « Test »,
La mise en route moteur,
Le contrôle du tableau de bord,
Les temps de chauffe (moteur, transmission et équipements),
Le contrôle sous pression*

Les précautions lors de l'arrêt (arrêt normal ou pour intervention d'entretien) :

*Le stationnement de l'engin (horizontalité),
Le positionnement des équipements y compris leur calage lors d'interventions,
La mise en œuvre des sécurités (leviers au point mort, « mise en sécurité »,
La procédure d'arrêt moteur,
La consignation.*

- IV – RISQUES INHERENTS A LA FONCTION

*Concernant les risques mécaniques engendrés par les parties mobiles chaîne cinématique et connaissances des différents circuits : lubrification, refroidissement, alimentation en air, circuit carburant,
Concernant le risque électrique, les différents branchements électriques, les batteries, l'assistance au démarrage,
Concernant les risques chimiques liés aux produits 'graisses, solvants, nettoyeurs, peintures...) carburants,
Concernant les risques physiques liés aux circuits hydraulique, gonflage des pneus,
Concernant le risque incendie – explosion, production d'hydrogène lors de la charge des batteries, extincteur spécifique,*

VALIDATION DU STAGE

Le CACES® correspondant aux catégories évaluées sera délivré au conducteur ayant passé avec succès les tests théoriques et pratiques.

*Concernant les risques spécifiques lors de l'opération de :
Levage : Sécurité hydraulique pour la fonction levage, méthode d'élingage, points de préhension, ballant, contact électrique aérien,*

***Élévation de personnes** : réglementation.*

Chargement, déchargement,

***Transport** : Réglementation, arrimage, stabilité, notamment pour la catégorie 10.*

- V – LES REGLES DE CONDUITE

Les règles générales de sécurité communes à toutes les catégories d'engins

Concernant tant le conducteur lui-même que vis-à-vis des tiers, en phase de :

Travail sur chantier,

Déplacement sur chantier, sur route,

Chargement sur porte-engins.

En particulier, la gestuelle de commandement de manœuvre.

- VI – EXERCICES PRATIQUES

Prise de poste,

Vérifications avant utilisation,

Prise en mains des engins,

Exercices divers adaptés aux catégories d'engins concernés,

Fin de poste.

CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ACQUISES

Tests CACES® : théorie et pratique suivant le référentiel de la CNAMTS R372m